

**Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS  
du mardi 11 mars 2025 à 19h00**

Nombre de membres : 16  
En exercice : 16  
Présents : 9  
Pouvoirs : 3

Présents :

Mesdames Marie Claude CATALA, Monique MORIAUD, Laura MARGAND, Corinne MONDELAIN, Sylvie COILLARD, Nicole CIMETIERE, Marie-Anne TERNAUX, Madeleine MINOT  
Messieurs Maxime COLLIER, René TRIPOZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Sylvie THOMASSON > pouvoir à Sylvie COILLARD  
Jean-Pascal FLAUDER > pouvoir à Marie-Claude CATALA  
Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie-Anne TERNAUX

Excusés : Jean-Paul GASQUET, Agnès DESSAINTJEAN, Frédéric BRONGNIART, Franck BEAUZON, Alexandre CHAVANNE

Absents : Marie Thérèse DESBONNE, Christiane DUCLOS

Président de séance : Marie Claude CATALA

Secrétaire de séance : Marie-Anne TERNAUX

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

---

**1- Désignation du secrétaire de séance (Délibération n°2025-1)**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **NOMME** madame Marie-Anne TERNAUX secrétaire de séance.

**Vote, approuvé à l'unanimité**

**2- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 novembre 2024**  
(Délibération n°2025-2)

Le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration a été transmis par mail le 27 novembre 2024.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 novembre 2024

**Vote, approuvé à l'unanimité**

**3- Débat d'orientation budgétaire 2025** (Délibération n°2025-3)

Mme la Vice-Présidente expose à l'Assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire du cycle budgétaire pour les CCAS de plus de 3 500 habitants. Le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Mme la Vice-Présidente présente le Rapport d'orientation budgétaire 2025 joint en annexe à la convocation.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé

**Vote, approuvé à l'unanimité**

**4- Choix du prestataire pour le repas des Aînés 2025** (Délibération n°2025-4)

Mme la Vice-Présidente présente à l'assemblée les deux propositions reçues pour le repas des aînés 2025. Après échanges, il est décidé de retenir l'offre de prix de Berthet, pour un montant de 33 € TTC par personne, soit 4950 € TTC pour 150 repas. Voici le menu sélectionné :

- Nougat de volaille
- Mignon de veau
- Brunoise de carottes
- Fromage blanc (70%) et fromages secs (30%)
- Biscuits amandes

L'entreprise « Fréquence Nuit Animation » assurera l'animation pour la somme de 450 € TTC, ainsi qu'en complément un magicien « Magicien Alan » pour la somme de 200 € TTC.

L'association des familles aidera à la décoration de la salle.

Un point est fait sur le matériel, la logistique, les boissons.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RETENIR** le prestataire Berthet pour le repas des aînés pour une somme de 33 € TTC par repas, soit 4 950 € TTC pour 150 repas estimés

**Vote, approuvé à l'unanimité**

**5- Choix du prestataire spectacle pour la Soirée du Rire 2025** (Délibération n°2025-5)

Mme la Vice-Présidente présente à l'assemblée les trois propositions d'un prestataire de spectacle pour la soirée du rire 2025, en comédie + 1ère partie humour.

Après échanges, il est décidé de retenir le spectacle « Donne-moi ta chance » + Céline Iannucci en 1ère partie. Le devis de 3700 € HT sera renégocié avec l'objectif de le ramener à environ 3500 € HT.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RETENIR** la prestation de spectacle « Donne-moi ta chance » + Céline Iannucci en 1<sup>ère</sup> partie pour la soirée du rire 2025

**Vote, approuvé à l'unanimité**

**6- Constitution d'un groupe de travail pour la buvette de la Soirée du Rire 2025** (pas de délibération)

Mme la Vice-Présidente propose de créer un groupe de travail qui aura pour mission de réfléchir et d'organiser la buvette de la Soirée du rire 2025. Voici les 4 membres désignés :

- Sylvie Coillard
- Corinne Mondelain
- Frédéric Brongniart
- Sylvie Thomasson

**7- Décision du président du CCAS** (pas de délibération)

- Décision du Président : 01 – 2025 : attribution d'une aide financière d'un montant de 300 € à un administré pour répondre à une situation exceptionnelle.

**8- Questions diverses** (pas de délibération)

Repas des aînés : les membres présents échangent sur l'organisation du repas des aînés 2025. Mme la Vice-Présidente demande à ce que les invitations soient éditées rapidement par les services pour une distribution prochaine.

Marie-Anne TERNAUX explique que le CCAS a procédé à l'acquisition d'un tissu noir ignifugé pour un montant de 169,90 € TTC pour le fond de scène des spectacles du CCAS.

Mme la Vice-Présidente explique que le CCAS a également acheté plusieurs bouilloires, notamment pour les ateliers numériques et ateliers mémoire qui se déroulent chaque semaine jusqu'au mois d'avril.

La Vice-Présidente du CCAS  
Marie-Claude CATALA

La secrétaire de séance  
Marie-Anne TERNAUX

